

GESTION DE L'ENTREPRISE

Je me fais accompagner pour ma déclaration PAC

Les + / AVANTAGES

- > Des conseillers agricoles spécialisés et formés sur les évolutions de la PAC
- > Une parfaite maîtrise des aspects réglementaires
- > De la proximité : les conseillers sont répartis au siège et dans nos antennes

Date	Montant	Taux	Montant	Montant	Montant
04/02/2019	38,00	0,29	37,45	48,50	48,50
04/02/2019	84,65	1,61	14,70	36,00	36,00
31/03/2019	56,65	1,40	14,00	84,00	84,00
31/03/2019	53,96	1,00	53,96	90,05	90,05
13/07/2019	50,00	16,55	60,05	60,05	60,05
14/07/2019	51,00	12,25	36,00	56,00	56,00
15/07/2019	42,00	17,45	12,45	34,00	34,00
20/07/2019	50,00	43,85	19,45	51,00	51,00
31/07/2019	50,00	43,85	42,00	50,00	50,00
24/07/2019	43,00	14,45	14,45	43,00	43,00



Scannez ce QR code avec votre smartphone et accédez à toutes les infos !



#AimeTonAgri



dordogne.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE



Vous souhaitez

- Réaliser votre déclaration annuelle PAC avec l'appui technique et informatique personnalisé d'un conseiller de la Chambre d'agriculture
- Vous bénéficiez d'un dossier PAC conforme à la réglementation en vigueur pour toutes les aides déclarables de votre exploitation sur la même période (ICHN, MAEC, BIO...)
- Etre informé sur la conditionnalité des aides



Notre service

- La réalisation et l'actualisation de votre registre parcellaire
- La localisation des éléments nécessaires à la complétude de votre dossier
- Des rappels sur les conditions d'octroi des aides PAC et sur les engagements liés
- L'identification des pièces à joindre à la télédéclaration (certificat AB, clauses etc...)



Nous vous remettons

- L'accusé de réception de la télédéclaration
- Un exemplaire de votre dossier PAC



Vos contacts

- 1 AU SIÈGE : 05 53 35 88 13
- 2 BERGERAC : 05 53 63 56 50
- 3 THIVIERS : 05 53 55 05 09
- 4 SARLAT : 05 53 28 60 80



Tarifs et conditions de vente sur demande



Ouverture : du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

